



Ordre des
masseurs-kinésithérapeutes

3ème trimestre 2023
N°54

Le bulletin de l'ordre
des masseurs-kinésithérapeutes

Mon Ordre OFFICIEL

2023

Résultats des élections des conseils départementaux de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Du 24 mai au 8 juin 2023, vous avez pu voter pour élire les représentants de la profession au sein des conseils départementaux de l'ordre. Ces élections visaient à renouveler la première fraction des membres dont le mandat arrivait à son terme en 2023.

Les bureaux de vote des conseils départementaux ont procédé à l'ouverture de l'urne électronique et au dépouillement des bulletins de vote reçus numériquement.

La présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, Pascale MATHIEU, tient, au nom de tous les conseillers nationaux, à féliciter les nouveaux élus et les élus sortants qui ont été réélus dans les conseils départementaux de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes pour leur élection. Elle tient également à remercier les élus dont les mandats ont pris fin, pour leur engagement au service de la profession :

« Les conseils départementaux sont essentiels au bon fonctionnement de notre institution, ils sont les interlocuteurs de proximité des kinésithérapeutes. Leurs missions sont majeures et je sais pouvoir compter sur l'engagement des élus des conseils départementaux auprès des plus de 100 000 kinésithérapeutes présents sur tout le territoire. »

Retrouvez dans [notre article](#) les résultats, département par département.

Vous pouvez également consulter les résultats sur les sites internet de chaque département. Rendez-vous sur [cette page](#) pour trouver le vôtre.

[Consultez les PV en cliquant ici](#)